

Moi(s) sans tabac

Guide à l'usage des partenaires

Table des matières

« Moi(s) sans tabac », c'est quoi ?	3
Dispositif de campagne et calendrier	4
Outils mis à disposition	5
Les modalités de commandes	6
Répartition des rôles : qui fait quoi ?	8
Soutien financier de Santé publique France aux partenaires de « Moi(s) sans tabac »	9
Evaluation	11
Stratégie de valorisation des partenaires	13
Aspects juridiques	14
Cibles potentielles et exemples d'actions	15
Moi(s) sans tabac – les arguments pour convaincre	16
Contacts	18
Annexe 1 : planning média	19
Annexe 2 : tableau actions partenaires	20

« Moi(s) sans tabac », c'est quoi ?

Moi(s) sans tabac s'inspire d'un dispositif anglais, appelé « Stoptober », mis en œuvre annuellement par Public Health England depuis 2012. Il s'agit d'un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner tous les fumeurs, via des actions de communication et de prévention de proximité, dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 30 jours¹.

Pourquoi un accompagnement sur un mois ? Car au-delà de 28 jours, les chances d'arrêter de fumer de manière permanente sont multipliées par 5.

Le dispositif anglais a montré son impact favorable sur le nombre de tentatives d'arrêt² : celles-ci ont augmenté de 50 % en octobre 2012 (comparativement à la moyenne des autres mois de l'année). Le mois d'octobre était celui qui comptait le moins de tentatives d'arrêt sur les 5 années antérieures.

Moi(s) sans tabac est inscrit dans l'axe 2 du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT 2014-2019). Le PNRT est une des actions du Plan cancer 3. Moi(s) sans tabac sera intégré dans le prochain plan de lutte contre les Addictions de la MILDECA.

Il s'inscrit aussi dans le programme Tabac de Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, dont l'objectif stratégique 2 vise à inciter et aider les fumeurs à s'arrêter.

Ce projet répond également à des objectifs opérationnels spécifiques : mobiliser les acteurs de terrain, notamment les professionnels de santé, et fédérer les acteurs de la lutte contre le tabagisme autour d'un projet commun.

¹ Murray RL et al. Evaluation of a Refined, Nationally Disseminated Self-Help Intervention for Smoking Cessation ("Quit Kit-2"). *Nicotine and Tobacco Research*, 2013, 15: 1365-1371.

² Brown J. et al. How effective and cost-effective was the national mass media smoking cessation campaign 'Stoptober' ? *Drug and Alcohol Dependence*, 2014, 135: 52-58.

Dispositif de campagne et calendrier

En septembre : information en direction des professionnels de santé

Objectif : inciter les professionnels de santé, et en particulier les médecins généralistes, à parler de l'événement à leurs patients et à leur remettre flyers et brochures.

- >Média : presse sites pro, logiciels patients
- >Envoi de courriers
- >Mise en ligne et promotion d'outils pour l'accompagnement des fumeurs dans leur démarche d'arrêt sur les pages « Professionnels de santé » de tabac-info-service.fr

En octobre : invitation à participer à l'événement

Objectif : inciter à s'inscrire à Moi(s) sans tabac via Tabac info service (le site/l'appli/ou le 3989)

- >Média : TV, affichage, web, mobile
- >Actions de proximité pour recruter les participants
- >Organisation d'un événementiel « photomaton » à Bordeaux, Lille, Grenoble, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse

En novembre : on arrête ensemble !

Objectif : soutenir les participants dans leur tentative au quotidien

- >Média : Radio, affichage, web, mobile
- >Actions de proximité dans lieux publics et entreprises : consultation d'aide à l'arrêt, défis sportifs, etc.

Outils mis à disposition

Début août, les premiers éléments de la campagne seront disponibles au téléchargement sur l'espace « Partenaires » du site tabac-info-service.fr, accessible par mot de passe. Celui-ci vous sera transmis par email.

Vous pourrez aussi télécharger la charte graphique partenaire, mise à disposition sur le site, qui vous permettra de communiquer aux couleurs de Moi(s) sans tabac.

A partir de septembre, l'espace « Partenaires » rassemblera l'ensemble des éléments de la campagne. Vous y trouverez :

- Des outils disponibles à la commande
 - Affiches
 - Flyers
 - K-ways
 - Badges
 - Documents tabac du catalogue Santé publique France

- Des outils digitaux
 - Vidéos
 - Bannières
 - Signatures de mail
 - Logo et charte graphique (téléchargeable sur l'espace « partenaires » du site [tabac info service](http://tabac.info/service))

- Pour aller plus loin, nous proposerons des documents personnalisables afin que vous puissiez y apposer votre logo et faire imprimer ou fabriquer vous-mêmes :
 - Oriflammes
 - Banderoles
 - Affiches avec bandeau de repiquage

Ces éléments seront accessibles sur demande à cette adresse :

moisanstabac@santepubliquefrance.fr

Les modalités de commandes

La commande pour les partenaires

- Modalités de commande :
 - A partir du 21 septembre 2016
 - via tabac-info-service.fr, « espace Partenaires »
- Délais moyens de livraison : 10 jours
- Outils disponibles :
 - 1 flyer Moi(s) sans tabac,
 - 1 affiche « Ici, on soutient tous ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer »
 - 1 affiche « En novembre, on arrête ensemble »
 - 3 brochures sur le tabac du catalogue Santé publique France (Arrêt du tabac : besoin d'aide ?, Pourquoi arrêter de fumer ?, Grossesse sans tabac)
 - Badges
 - K-ways

Vous pourrez remettre le flyer à vos bénéficiaires afin de les diriger vers Tabac info service (39 89 et tabac-info-service.fr) pour qu'ils commandent le kit, disponible à la commande uniquement pour les particuliers.

La commande pour les particuliers

- Modalités de commande :
 - A partir du 10 octobre 2016
 - via le site tabac-info-service.fr, « espace grand public»,
 - le 39 89,
- Délais moyens de livraison : 10 jours
- Outil disponible :
 - Kits d'aide à l'arrêt

La commande pour les professionnels de santé

Un courrier sera adressé en septembre aux professionnels de santé. Il présentera la campagne, le nouvel espace Professionnels de santé de tabac-info-service.fr et offrira des outils à la commande.

- Modalités de commande :
 - A partir du 1er septembre 2016
 - Via le site moncoupon.fr
- Délais de livraison : 10 jours
- Outils disponibles :
 - 1 affiche « Ici on soutient tous ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer. Parlons-en aujourd'hui. »
 - 1 affiche « En novembre, on arrête ensemble »
 - 1 flyer Moi(s) sans tabac
 - 3 brochures tabac du catalogue Santé publique France (Arrêt du tabac : besoin d'aide ?, Pourquoi arrêter de fumer ?, Grossesse sans tabac).

NB 1 : Le délai moyen de livraison sera de 10 jours ouvrés. Il sera nécessaire d'anticiper votre commande si vous souhaitez organiser des événements.

NB 2 : Si vous préparez une opération d'ampleur et souhaitez commander une quantité importante, contactez-nous à moisanstabac@santepubliquefrance.fr

Répartition des rôles : qui fait quoi ?

Pilotage national : Santé publique France, avec l'appui d'un comité de pilotage (DGS, SGM, CNAMTS, MSA, INCa, Mildeca, ARS IDF et Bretagne, Société francophone de tabacologie, Alliance contre le tabac) ;

Pilotage régional : ARS, avec l'appui d'un ambassadeur dans chaque région, d'un comité de pilotage et des partenaires de l'ARS en matière de lutte contre le tabagisme ;

Appui de la CNAMTS : La CNAMTS financera des actions locales Moi(s) sans tabac. Pour ce faire, elle a lancé fin avril un appel à projet, qui cible particulièrement les fumeurs les moins diplômés, au plus faible revenu ou sans emploi.

Appui et relais par les professionnels de santé : médecins généralistes et spécialistes (cardiologues, pneumologues, oncologues, anesthésistes-réanimateurs, gynécologues ...) ; dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers...

Les partenaires nationaux attendus pour mener des actions locales : des fédérations « santé », des associations, des réseaux de santé.

Les relais nationaux attendus de l'opération : des services de l'Etat, des organismes privés, des associations, des réseaux ...

Le relais de la campagne média : Santé publique France assure la production et la diffusion de la campagne publicitaire **au niveau national (en télévision, radio, affichage, web et mobile)**. Les ARS peuvent compléter le plan média national en région si elles le souhaitent. Le plan média sera transmis afin de permettre une optimisation des plans média régionaux. Par ailleurs, Santé publique France met à leur disposition les éléments de la campagne dans l'espace « Partenaires » du site tabac-info-service.fr afin que les acteurs régionaux les commandent, les téléchargent et les utilisent.

Soutien financier de Santé publique France aux partenaires de « Moi(s) sans tabac »

Santé publique France a lancé un appel à projets (clos le 1^{er} avril 2016) pour soutenir les Agences régionales de santé dans le déploiement de Moi(s) sans tabac sur le terrain.

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner le déploiement, sous le pilotage de l'ARS, du dispositif en région en favorisant la mobilisation des acteurs de terrain. Ces activités, qui viennent en complément des actions de communication nationales sont indispensables pour garantir la réussite du dispositif.

Cet appel à projets a permis de recruter, dans 14 régions, un « ambassadeur », mobilisé à partir de juin 2016 et placé sous la tutelle de l'ARS. Le terme « ambassadeur » désigne le porteur de projets recruté dans le cadre de cet appel à projet pour réaliser les missions suivantes : promouvoir le projet auprès d'acteurs locaux, assurer un conseil méthodologique et de la formation auprès des acteurs locaux, et réaliser un partage d'information avec les acteurs nationaux et régionaux.

Voici la liste des structures retenues dans le cadre de cet appel à projets:

- Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne : ANPAA
- Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes : AGIR33
- Auvergne-Rhône Alpes : IRAAT
- Bourgogne-Franche-Comté : TABAGIR
- Bretagne : ANPAA
- Centre-Val de Loire : Mutualité française
- Corse : ARS
- Ile de France : Comité de Paris – Ligue contre le cancer
- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Epidaure – Pôle prévention de l'Institut régional du cancer
- Nord-Pas-de-Calais – Picardie : ECLAT-GRAA
- Normandie : IREPS haute Normandie
- Océan indien : SAOME
- PACA : CRES
- Pays de la Loire : ANPAA

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés – CNAMTS apporte également un soutien financier à « Moi(s) sans tabac », via un appel à projets dans les Caisses primaires d'assurance maladie - CPAM, afin de financer des actions locales. Le cahier des charges de cet appel à projet est national, et les actions doivent bénéficier prioritairement aux fumeurs de plus faible statut socio-économique, dans une logique de réduction des inégalités sociales de santé. La sélection des projets sera faite au niveau local par les CPAM, en lien avec les ARS, et la décision d'attribution sera prise par la CNAMTS. La date limite de dépôt des projets est fixée au 24 juin 2016.

Evaluation

L'évaluation de Moi(s) sans tabac sera coordonnée par Santé publique France. Deux types d'évaluations seront menés :

Une évaluation des effets :

1. Etude du lien entre le niveau d'exposition à l'intervention et les tentatives d'arrêt au dernier trimestre 2016 (Baromètre santé 2017). Indicateurs d'exposition : exposition déclarée à la campagne, inscription à Moi(s) sans tabac déclarée dans le Baromètre santé 2017 ;
2. Analyse de l'évolution des tentatives d'arrêt mensuelles (enquête transversale répétée conduite depuis mai 2014) et annuelles (Baromètres santé 2010-2014-2016-2017) ;
3. Analyse médico-économique (partenariat avec une équipe universitaire).

Une évaluation de mise en œuvre :

1. Description des actions nationales et locales ; construction d'un score d'intensité des actions régionales ;
2. Analyse des données d'inscription à Moi(s) sans tabac ;
3. Post-test de la campagne auprès du grand public et de professionnels de santé.

Pour faciliter le suivi de l'activité au niveau régional et national et permettre le recueil de données homogènes, les porteurs rempliront un outil de reporting qu'ils transmettront à Santé publique France et à l'ARS au terme de l'opération.

Cet outil, commun à tous, permettra d'avoir une vision globale de l'activité, d'identifier les facteurs de frein et de réussite du dispositif Moi(s) sans tabac dans les régions, et de mettre en place une évaluation du dispositif global. L'outil de reporting sera fourni par Santé publique France au moment de la signature de la convention.

Quelles données d'évaluation seront disponibles au niveau régional ?

L'évaluation d'efficacité prévue par Santé publique France, qui repose principalement sur une exploitation spécifique du Baromètre santé 2017, ne permettra pas de fournir des éléments sur l'efficacité de Moi(s) sans tabac au niveau d'une région, et cela même si les régions financent des suréchantillons.

En revanche, des éléments sur la mise en œuvre de Moi(s) sans tabac dans chaque région, ainsi que quelques indicateurs intermédiaires, seront disponibles.

Seront disponibles, au 1er semestre 2017 :

- Pour la métropole : bilan des actions locales mises en place dans la région, grâce à l'outil de reporting complété par les ambassadeurs Moi(s) sans tabac
- Nombre d'inscrits à Moi(s) sans tabac par code postal,
- Nombre d'inscrits à l'e-coaching TIS par code postal,
- Nombre de sollicitations du 39 89 par code postal,
- Nombre de commandes de Kits d'aide à l'arrêt du tabac commandés par des particuliers, par département.

Seront disponibles à partir de 2018 :

- Des éléments sur le niveau d'exposition au dispositif Moi(s) sans tabac à l'échelle de la région, à partir des données du Baromètre santé 2017 (reconnaissance / mémorisation du dispositif).

Stratégie de valorisation des partenaires

Santé publique France valorisera les partenaires de Moi(s) sans tabac de plusieurs manières :

- Dans les dossiers et communiqués de presse réalisés pour accompagner l'opération,
- Lors de la conférence de presse de lancement de l'opération,
- Via le site internet de Santé publique France,
- Via la rubrique Moi(s) sans tabac de tabac-info-service.fr,
- A l'occasion d'un « forum des partenaires », organisé le premier trimestre 2017, qui permettra la mise en valeur des actions réalisées et le lancement de l'année 2 de l'opération.

=> L'événement sera soutenu par des relations presse dont les détails seront communiqués en septembre 2016.

Point d'attention : il sera demandé aux partenaires de partager leur calendrier de communication et de relations presse avec Santé publique France. Dans tous les cas, un embargo sera donné à tous les partenaires pour le lancement de l'opération. Ce lancement sera réalisé par Santé publique France.

Zoom sur la rubrique Moi(s) sans tabac de tabac-info-service.fr

La rubrique Moi(s) sans tabac sera composé d'un volet grand public et un volet partenaire. La liste des partenaires sera affichée en page d'accueil du volet partenaire.

Dans le volet grand public, la liste des événements en région sera affichée et une recherche par ville sera possible. De là, les internautes seront incités à se rendre sur le site de leur ARS afin d'avoir le détail de ce qui se déroulent près de chez eux.

Il est donc très important que les ARS ou les ambassadeurs recensent, à l'adresse suivante, l'ensemble des actions locales qui seront menées dans le cadre de Moi(s) sans tabac: <http://www.oscarsante.org/index.php>

Les partenaires devront remplir un tableau excel, disponible en annexe et sur l'espace partenaire du site, regroupant l'ensemble des actions qu'ils auront menées dans le cadre de Moi(s) sans tabac. Ces actions pourront ensuite être valorisées par Santé Publique France.

Aspects juridiques

Santé publique France souhaite préciser ici certains aspects juridiques de l'opération.

La participation à l'opération Moi(s) sans tabac implique le respect par le partenaire d'une charte d'engagement. Celle-ci sera précisée sur le site internet et devra être acceptée par les partenaires pour que ceux-ci puissent accéder à l'espace internet qui leur sera dédié.

Ainsi, les partenaires devront s'engager notamment à respecter les points suivants :

1. L'utilisation de l'image de Santé publique France : l'utilisation de l'identité visuelle (image ou logo) de Santé publique France est soumise à l'autorisation préalable et écrite de Santé publique France. Ainsi, seuls les éléments fournis dans le kit Moi(s) sans tabac pourront être utilisés et ce seulement pendant la durée de l'opération sauf autorisation contraire.
2. La communication dans les médias : Il est demandé aux partenaires de laisser Santé publique France et le Ministère de la santé communiquer en premier sur l'opération. Toute communication, sur tout support et par tout moyen, relative à l'opération Moi(s) sans tabac et des événements en découlant devra être postérieure au lancement de l'opération par Santé publique France et le Ministère de la santé. Santé publique France informera les partenaires de la levée de l'interdiction.
3. Les intérêts commerciaux : Moi(s) sans tabac est une opération de santé publique. Elle a vocation à être également accessible à tous. L'identité visuelle de l'opération ne pourra en aucun cas être associée à une opération commerciale.
4. La réalisation d'un bilan : chaque partenaire s'engage à établir un bilan des actions menées dans le cadre de Moi(s) sans tabac, qu'il communiquera à Santé publique France au plus tard en mars 2017, via un tableau excel disponible en annexe et sur l'espace « partenaires » du site www.tabac-info-service.fr

Cibles potentielles et exemples d'actions

Plusieurs types d'actions locales sont susceptibles d'être proposées dans le cadre de Moi(s) sans tabac.

Pendant les mois d'octobre et novembre :

Des actions qui ont pour objectif d'intéresser les fumeurs à l'arrêt du tabac et de les faire participer à « Moi(s) sans tabac ».

Ces actions, sous la forme de stands d'information permettent des échanges sur le tabagisme ; des informations sur les traitements et les forfaits de prise en charge, les outils d'aide à distance, notamment l'e-coaching, etc.

L'objectif est d'inciter les fumeurs à s'inscrire à Moi(s) sans tabac via le 3989 ou sur le site de www.tabac-info-service.fr

Pendant le mois de novembre :

Des actions de visibilité de Moi(s) sans tabac aux couleurs de l'opération :

- Organisation de manifestations sportives (courses, défis en tout genre), culturelles, musicales, flashmobs...

Des actions d'aide à l'arrêt du tabac :

- Des 1ères consultations individuelles ou collectives d'aide au sevrage tabagique ou des accompagnements hors du cabinet médical avec éventuellement la fourniture gratuite des substituts pour les personnes s'engageant dans une démarche d'arrêt.
- Des ateliers collectifs sur plusieurs jours d'aide au sevrage tabagique avec éventuellement un starter gratuit pour des traitements de substitutions nicotiques, etc...

Ces actions sont susceptibles d'être réalisées dans différents lieux de vie, espaces publics ou privés : collectivités locales ou territoriales, administrations, lieux accueillant du public, services de santé, établissements médico sociaux, services hospitaliers, services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI), dispositifs d'hébergement, abords de centres commerciaux, marchés, manifestations publiques, entreprises, espaces de loisirs ...

Moi(s) sans tabac – les arguments pour convaincre

La majorité des fumeurs veulent arrêter de fumer (60%) et une bonne partie essaie d'arrêter : 29% déclarent avoir fait une tentative d'arrêt d'au moins 7 jours dans l'année³. Mais les taux de transformation de ces tentatives en arrêt sont très faibles sans aide extérieure, de l'ordre de 2% à 4%, pour différentes raisons : dépendance, stress, vie sociale...

L'objectif de Moi(s) sans tabac est de s'arrêter de fumer pendant 1 mois, ce qui constitue un objectif atteignable pour les fumeurs et ce qui multiplie par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement. En complément de cette opération, il existe des traitements dont l'efficacité est démontrée dans l'arrêt du tabac : traitement de substitution nicotinique, soutien comportemental en face-à-face ou à distance.

Voici quelques arguments susceptibles de faciliter l'engagement des organisations que vous rencontrerez dans Moi(s) sans tabac.

La responsabilité sociale et la sphère privée du salarié :

- En proposant des solutions pour arrêter de fumer, une entreprise n'interfère pas avec la sphère privée de son salariée, puisqu'elle n'oblige personne à arrêter. Elle se fait simplement l'écho de solutions qui peuvent aider les salariés qui le souhaitent à arrêter. Et ils sont nombreux.
- Moi(s) sans tabac est une opération qui peut permettre aux entreprises de renforcer l'esprit d'entreprise et le team-building entre les salariés. Profitez de cette opération pour organiser des rencontres sportives entre collègues, des petits événements pour que les non-fumeurs encouragent ceux qui arrêtent, etc...

La simplicité :

³ Baromètre santé 2014, Santé publique France (ex-Inpes)

- Toutes les solutions pour arrêter de fumer existent déjà, vous n'avez plus qu'à relayer celles qui correspondent le mieux à vos salariés : le recours aux professionnels de santé, les traitements de substitution nicotinique, et le dispositif d'aide à distance Tabac info service, mis en place par Santé publique France (39 89, tabac-info-service.fr, l'application Tabac info service).
- Par ailleurs, Moi(s) sans tabac met à votre disposition des outils (kit d'aide à l'arrêt, affiches, flyers, Kways, etc.) que vous pourrez télécharger ou commander à partir du 21/09.

L'impact du tabac sur la santé :

- 1^{ère} cause de mortalité évitable : 78 000 décès prématurés chaque année en France.
- 1 fumeur sur 2 meurt du tabac.
- Le tabac provoque des cancers (17 localisations), des maladies cardiovasculaires, des maladies respiratoires.
- Le tabagisme passif est également dangereux : La fumée de tabac contient plus de 4000 substances chimiques et toxiques, et plus de 50 substances qui peuvent provoquer le cancer. Les femmes enceintes et les enfants y sont particulièrement vulnérables.

L'impact du tabac sur la société :

- Le tabac représente un coût social énorme : 120 Mds d'euros par an à l'Etat. Les taxes sur le tabac ne représentent que 14 Mds d'euros, donc le tabac ne rapporte pas d'argent à l'Etat⁴.
- Fumer un paquet de cigarettes par jour⁵ coûte 210 € par mois, 2555 € par an et 12780 € sur 5 ans.

Pour toute question, n'hésitez pas à envoyer un email à moisanstabac@santepubliquefrance.fr

⁴ Source : <http://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/le-cout-social-des-drogues-en-france/>

⁵ Estimation réalisée sur la base d'un paquet de 7 euros contenant 20 cigarettes

Contacts

Pour toute question : moisanstabac@santepubliquefrance.fr

Chef de projet : Olivier.Smadja@santepubliquefrance.fr

Communication : Anna.Mercier@santepubliquefrance.fr

Communication : Elodie.Safta@santepubliquefrance.fr

ARS / Ambassadeurs : Celine.Mansour@santepubliquefrance.fr

Evaluation : Romain.Guignard@santepubliquefrance.fr

Professionnels de santé : Arielle.Le-Masne@santepubliquefrance.fr

Partenaires publics et privés hors santé: Jennifer.Davies@santepubliquefrance.fr

Aspects juridiques : Nadia.Esserhani@santepubliquefrance.fr

Relations presse : Vanessa.Lemoine@santepubliquefrance.fr

Annexe 1 : planning média



